



Colloque Patrimoine et Développement

Alep du 22 au 25 mai 2010

Eléments de réflexions

Les organisateurs du colloque présentent les éléments de réflexions suivants :

- Inscrire la protection des sites patrimoniaux et des éléments historiques dans les programmes d'éducation et des médias.
- Equiper les sites du patrimoine urbain et ses infrastructures selon les besoins des services du tourisme culturel et du développement socio-économique des habitants.
- Intervenir pour la sauvegarde des sites patrimoniaux et pour la réhabilitation de la vieille ville et des éléments historiques dans le cadre des plans et programmes du développement durable.
- Définir les lieux et les moyens d'investissements touristiques dans les villes anciennes pour protéger la spécificité des quartiers et le maintien de ses habitants.
- Sauvegarder le patrimoine moderne dans les villes arabes et les réhabiliter selon les nouveaux besoins de la population.
- Protéger l'artisanat ainsi que la transmission des savoir-faire manuels dans les anciennes villes arabes.
- Sauvegarder l'équilibre écologique des villes anciennes et agir contre les pollutions et les nuisances.
- Traiter les problèmes des constructions illégales et qui détériorent l'aspect d'origine de la structure des éléments patrimoniaux.
- Mettre en place des politiques et des stratégies de réhabilitation des monuments historiques importants et adapter leur fonction en adéquation avec les nouveaux besoins du centre ancien.
- Donner de l'importance aux lieux de transition autour de la vieille ville et leur donner une fonction de centralité mixte ancienne et moderne.
- Encourager la participation des habitants aux décisions concernant les programmes et les projets de la sauvegarde du patrimoine.
- Prendre en compte le patrimoine immatériel dans les projets de réhabilitations architecturaux et urbains.
- Développer la coopération entre les institutions concernées par le patrimoine et des organisations internationales spécialisées.
- Inciter la participation des spécialistes et des professionnels locaux à la prise des décisions ainsi qu'au développement des savoir-faire en matière de protection et de réhabilitation du patrimoine.
- Adapter la législation en vigueur visant la protection du patrimoine et activer des structures de veille et de contrôle pour l'application des lois existantes et futures.